



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

N° consécutif	5607
N° de dossier	
	X1 102 012

Assemblée dûment convoquée 2013 09 04
Année Mois Jour

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, considère fondamental d'être transparent en matière de rémunération pour les élus;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté le 29 mai 2013 la résolution n° 5540 fixant la rémunération des élus sur la base de la rémunération adoptée le 19 juin 2009, la politique de rémunération des élus ayant alors fait l'objet d'une consultation;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2009-2010, les employés de l'organisation administrative de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont reçu annuellement des augmentations économiques et que ces augmentations n'ont pas été appliquées à la rémunération des élus;

CONSIDÉRANT QUE les augmentations économiques appliquées aux employés ont été les suivantes :

2009-2010 : 1,4 %
2010-2011 : 1,7 %
2011-2012 : 1 %
2012-2013 : 1,5 %
2013-2014 : 1,5 %

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser la rémunération des élus en tenant compte des augmentations économiques annuelles accordées aux employés de l'organisation administrative évitant ainsi de créer un écart trop considérable lors de la révision de la Politique de rémunération des élus;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation économique de 1,4 % applicable pour l'année 2009-2010 est incluse dans la rémunération adoptée le 19 mai 2013;

Page 1 de 2

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

Le quorum
est fixé à
4

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Gilbert Dominique, chef

Marjolaine Étienne, vice-chef
aux Affaires extérieures

Jonathan Germain, conseiller

Patrick Courtois, conseiller

Stéphane Germain, vice-chef
aux Relations communautaires

Julie Rousseau, conseillère

Charles-Édouard Verreault, conseiller



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

N° consécutif

5607

N° de dossier

X1 102 012

Assemblée d'ument convoquée

2013

Année

09

Mois

04

Jour

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation économique de 1,5 % applicable pour l'année 2013-2014 a été octroyée aux élus depuis le 30 juin 2013;

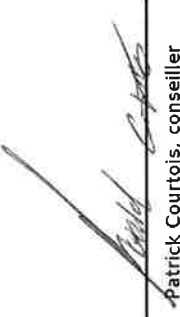
CONSIDÉRANT QUE parallèlement le groupe de travail poursuit son exercice de révision des rôles et responsabilités des élus en prévision d'une consultation publique et que cet exercice déterminera les modifications à apporter à la Politique de rémunération actuelle, et ce, en tenant compte des orientations, priorités et des travaux de la structure politique de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

IL EST RÉSOLU de fixer la rémunération forfaitaire annuelle brute de la façon suivante, et ce, à compter du 26 août 2013 :

Pour le chef :	97 842,21 \$
Pour les conseillers désignés :	55 797,62 \$
Pour les conseillers délégués :	5 948,00 \$

Le quorum
est fixé à
4

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité


Patrick Courtois, conseiller

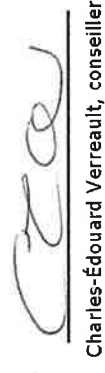
Gilbert Dominique, chef


Marjolaine Étienne, vice-chef
aux Affaires extérieures


Stéphane Germain, vice-chef
aux Relations communautaires


Julie Rousseau, conseillère


Jonathan Germain, conseiller


Charles-Édouard Verreault, conseiller

